

Situations professionnelles, transitions et trajectoires des allocataires du RMI

Jacques Bouchoux, Yvette Houzel, Jean-Luc Outin
(Centre d'économie de la Sorbonne, UP1-CNRS)

CONSTRUIT dans le champ des politiques de lutte contre la pauvreté pour faire face, notamment, aux conséquences du chômage de longue durée, le RMI garantit un minimum de ressources et l'accès à des droits sociaux. Ce faisant, il cherche à favoriser l'insertion professionnelle et sociale des personnes couvertes, à travers plusieurs mécanismes de suivi ou d'incitation tels que le contrat d'insertion ou l'intéressement. Ses modalités institutionnelles et le socle des garanties qu'il offre conduisent à l'appréhender de trois points de vue différents. Il intervient d'abord comme une sorte de revenu de subsistance pour des personnes hors de l'emploi non couvertes par la protection sociale assurantielle. Les limites des dispositifs traditionnels d'assurance chômage et de solidarité lui confèrent, ensuite, un rôle de troisième composante de l'indemnisation pour des chômeurs non indemnisés. Enfin, le calcul différentiel de l'allocation peut jouer le rôle d'un complément versé à des personnes dont l'emploi n'offre pas une rémunération suffisante pour franchir le seuil de pauvreté. La prise en compte de cette variabilité fonctionnelle du RMI, qui se combine avec l'hétérogénéité des populations allocataires et leurs trajectoires, est essentielle pour appréhender leurs transitions lors du passage par le dispositif.

C'est en appréciant les dynamiques d'insertion des allocataires du RMI à partir de leurs trajectoires que l'on peut dépasser une opposition trop simple entre les deux situations cardinales de « maintien » et de « sortie » du dispositif. Du fait de ses caractéristiques et de ses objectifs, il existe de nombreuses situations intermédiaires telles que les sorties progressives découlant du mécanisme d'intéressement, les sorties différées liées aux conditions d'accès à des prestations sociales alternatives, ou les reprises d'emploi sans sortie en relation avec le type d'emploi et le niveau de rémunération qui en découle. En s'intéressant à la pérennité des sorties, dans un contexte économique et social marqué par une instabilité accrue des situations professionnelles et familiales, la question de la récurrence des passages par le RMI apporte un éclairage complémentaire sur les liens que ce dispositif entretient avec le marché du travail, au-delà de son objectif premier de lutte contre la pauvreté.

Différents travaux s'appuyant sur des enquêtes effectuées auprès des allocataires ont déjà souligné la diversité des trajectoires d'activité, de chômage et d'inactivité (Afsa, Guillemot, 2000 ; Lhommeau, Rioux, 2000 ; Rioux, 2000). Ils ont contribué à appréhender la complexité des situations et des trajectoires, et à relativiser les approches et les représentations visant à classer les allocataires sur la base de critères simples (inclus/exclus ; proches/éloignés du marché du travail...). D'autres études ont cherché à expliciter les sorties du dispositif en s'attachant à en saisir les éléments générateurs (Demaillly, 1999). De fait, la notion de sortie recouvre une combinaison de situations constituées d'événements familiaux, de passages à d'autres allocations, d'accès à l'emploi ou encore de parcours plus complexes engendrés par la précarité des emplois retrouvés. Ces travaux ont mis en évidence le continuum des situations et la porosité des frontières entre ceux qui sont à l'intérieur et ceux qui sont à l'extérieur du dispositif. Certaines analyses, enfin, ont cherché à évaluer les particularités du dispositif institutionnel en se préoccupant de ses effets propres sur les trajectoires professionnelles (Zoyem, 2001). De fait, le contrat augmente les chances de sortie du dispositif en permettant l'accès à des mesures de la politique de l'emploi, mais il ne garantit pas une durabilité. Dans une étude récente, Anne Pla (2007) confirme l'efficacité relative des formes d'accompagnement dont bénéficient les bénéficiaires du RMI en ce qui concerne leur probabilité de retour à l'emploi.

Dans une autre perspective, certains travaux se sont davantage intéressés à la question du rôle perturbateur éventuel du RMI dans la régulation du marché du travail pour expliquer le maintien dans le dispositif d'un nombre élevé de bénéficiaires. Comme le notent Dubet et Vérérotout (2001), ces approches postulent généralement une rationalité étroite des acteurs et utilisent souvent des modèles économétriques pour appréhender les trajectoires. En raisonnant en termes d'incitation, elles privilégient explicitement le calcul des agents dans la détermination de leurs comportements d'activité. On retrouve ici la perspective des « trappes à inactivité » dans lesquelles les ressources procurées par l'activité peuvent, dans certaines situations, ne pas être suffisamment attractives pour inciter à la reprise d'une activité ou pour accroître son offre lorsqu'on occupe déjà un emploi (Cerc, 2001 ; CGP, 2000 ; Cserc 1997 ; Sénat, 2005). Ces approches aboutissent fréquemment à des propositions de

réformes visant à modifier les dispositifs existants afin de rendre la reprise d'emploi financièrement plus attractive (réformes de l'intéressement notamment), voire à une remise à plat visant à combiner durablement revenus du travail et revenus sociaux (Hirsch, 2005).

L'enquête de la Drees réalisée en juin 2006 auprès d'un échantillon d'allocataires ayant perçu le RMI en décembre 2004 fournit des informations particulièrement intéressantes pour esquisser une représentation du dispositif qui intègre la variété de son fonctionnement et la diversité des populations appréhendées du point de vue, notamment, de leurs trajectoires. En effet, celles-ci sont approchées sous un double aspect. En premier lieu, les personnes enquêtées sont interrogées sur leur situation professionnelle (emploi, chômage, inactivité) à différentes dates. Pour la période antérieure à leur demande de RMI en cours en décembre 2004, elles indiquent leur situation dans les mois précédents et résument leur carrière professionnelle de manière stylisée ; au cours de la période décembre 2004 à juin 2006, un calendrier d'activités leur permet de retracer, à partir de la situation déclarée au moment de l'enquête, les états professionnels de la période. En second lieu, l'enquête fournit des indications sur la perception de l'allocation RMI à travers l'ancienneté du droit ouvert en décembre 2004 et un calendrier mensuel détaillant cette perception entre décembre 2004 et juin 2006.

Sur cette base, on a construit une variable dénommée « état RMI » combinant la situation professionnelle de décembre 2004, la situation professionnelle de juin 2006 et le calendrier mensuel de perception de l'allocation entre ces deux dates. En positionnant ainsi à l'égard du RMI les ménages enquêtés, on modélise le fonctionnement du dispositif selon trois logiques principales (complément salarial, allocation de chômage, revenu de subsistance) et quatre types de trajectoires (état durable, transition, récurrence, sortie). Sans doute, cette première approche des dynamiques d'insertion est assez sommaire puisqu'elle est centrée sur deux instants particuliers de la période d'observation. On tente de dépasser ces limites en introduisant, dans un deuxième temps, les informations relatives aux changements éventuels de situation professionnelle intervenus au cours des 18 mois observés et celles décrivant, de manière stylisée, les trajectoires professionnelles antérieures à l'accès au RMI.

Diversité des états et hétérogénéité des allocataires

Près de 60% de la population observée sont dans une situation durable correspondant à la perception permanente de l'allocation combinée avec une situation d'activité identique en début et en fin de période. À l'opposé, 25,5% de la population sortent du dispositif RMI entre décembre 2004 et juin 2006. Entre ces deux situations, deux groupes d'importance plus réduite se dessinent : le premier (7%) correspond à l'amorce d'une transition attestée par le changement de situation d'activité sur la période, combiné avec la perception permanente de l'allocation ; le second (8%) laisse entrevoir des phénomènes de récurrence illustrés par une ou plusieurs interruptions de l'allocation supérieures à quatre mois chacune. De façon

plus détaillée, les « états RMI » permettent de caractériser douze situations différentes par rapport au dispositif, que les ménages considérés soient encore ou non allocataires en juin 2006. Leur importance relative est très variée.

Tableau 1

Effectifs et importance relative des douze « états RMI »

	Effectifs pondérés	%
RMI Complément salarial durable	89 214	7,1
RMI Complément salarial de transition	89 221	7,1
RMI Complément salarial récurrent	12 991	1,0
Sortie RMI-Emploi	156 177	12,4
RMI Allocation de chômage durable	381 046	30,3
RMI Allocation de chômage récurrente	81 827	6,5
Sortie RMI-Chômage déclaré	69 751	5,5
Revenu de subsistance durable-Statuts sociaux	130 179	10,4
Revenu de subsistance durable-Statut familial	144 759	11,5
Revenu de subsistance récurrent	7 626	0,6
Sortie inactivité-Statuts sociaux	46 028	3,7
Sortie inactivité-Statut familial	48 410	3,9
Ensemble de la population	1 257 230	100

Sources: Drees, traitement auteurs.

Malgré les limites méthodologiques liées au fait de raisonner à partir d'une population entrée à des dates différentes dans le RMI, ce qui surreprésente les ménages dont la probabilité de sortie est la plus faible, l'approche du fonctionnement pluriel du dispositif permet de souligner plusieurs aspects importants.

Être au RMI

Il apparaît d'abord que la perception continue de l'allocation RMI au cours des 18 mois d'observation (67% de la population totale) correspond à quatre situations différentes sur le marché du travail. Trois d'entre elles sont marquées par une stabilité au moins apparente, la quatrième se caractérise par un changement d'état professionnel. Dans le premier cas, « être au RMI » s'accompagne, en début et en fin de période, soit de la tenue d'un emploi (11%), soit d'une situation de chômage (45%), soit d'un retrait d'activité (33%). Dans le second cas, cela se conjugue avec un passage de l'inactivité ou du chômage vers l'emploi (11%) indiquant une transition en cours.

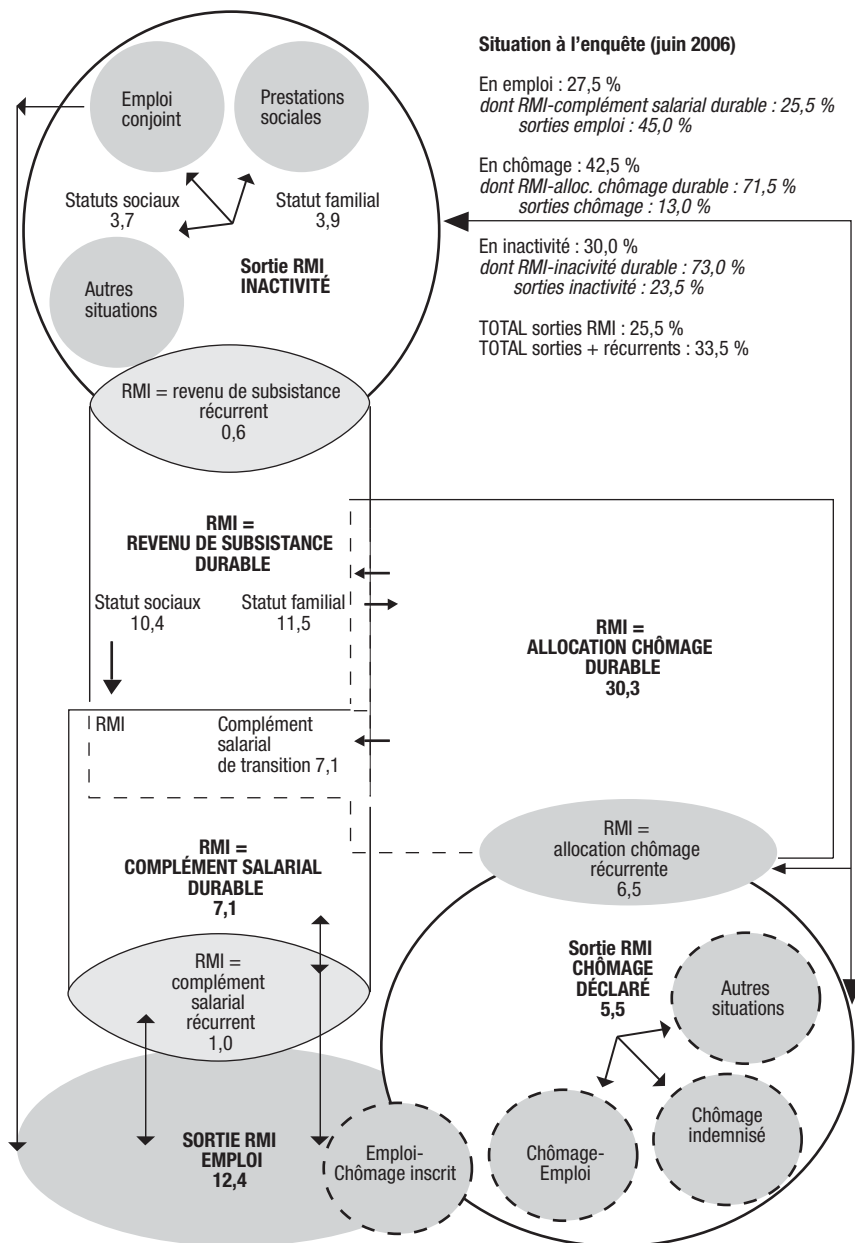
Sortir du RMI

La sortie du RMI concerne un quart de la population totale et emprunte des voies variées. L'accès à l'emploi explique la moitié des sorties. La sortie vers le chômage concerne un cinquième des sortants; elle découle d'un changement de situation familiale, de l'accès à des prestations sociales, principalement des allocations d'assurance chômage après une courte reprise d'emploi, ou encore de l'exercice pro-

Graphique 1

Représentation graphique de la modélisation du RMI

RMI Complément salarial de transition 7,1



longé d'activités réduites. On note que la référence spontanée de l'allocataire au statut de chômeur pour décrire sa situation professionnelle n'est pas incompatible avec le fait d'avoir repris un emploi. La perception de la précarité de celui-ci peut le conduire à privilégier le chômage comme référence principale pour définir sa situation. Enfin, 30% des sorties se font vers l'inactivité, que ce soit à travers l'accès à un statut social fondé sur une autre prestation sociale ou par retrait sur le foyer. Dans ce dernier cas, le rapprochement avec le marché du travail peut intervenir indirectement, par le biais du conjoint. L'accès à une prestation sociale alternative est invoqué majoritairement pour expliquer l'arrêt du RMI (58,5% des cas); il s'agit alors, soit d'une pension de retraite (37,5%), soit d'une prestation liée au handicap (30%), soit de prestations familiales (28,5%). La disposition de ressources liées à la reprise d'un emploi intervient chez 20,5% des personnes qui se déclarent inactives et qui sortent du dispositif.

Sortir et revenir au RMI

En ajoutant aux ménages « sortis » du RMI ceux qui n'ont pas touché l'allocation pendant au moins quatre mois sur la période de référence, *ie* le groupe des récurrents, on obtient le tiers de la population totale. Il est symptomatique que les situations de récurrence apparaissent le plus souvent parmi les allocataires qui se déclarent chômeurs (80%) ou en emploi (13%) en juin 2006, attestant la précarité de leur situation sur le marché du travail. Loin d'être figée, la population RMI est marquée par l'importance des mouvements qui l'animent. La multiplicité des situations intermédiaires que cela engendre, entre la perception de l'allocation à taux plein et la suppression du droit impliquant une sortie du dispositif, reflète le jeu complexe entre ses règles institutionnelles et l'instabilité des situations familiales et professionnelles des allocataires.

Reprendre un emploi

Parmi les personnes qui déclarent occuper un emploi en fin de période, 45% ne perçoivent effectivement plus le RMI depuis au moins quatre mois, tandis que 51% combinent celui-ci avec un revenu d'activité; les 4% restants sont dans une situation fluctuante du fait de l'instabilité de leur situation d'insertion. Sans doute, le mécanisme de l'intéressement concourt-il au cumul salaire-prestation RMI. Cependant, on ne peut négliger l'incidence très importante des formes de l'emploi. Leur variété éclaire la situation des ménages dont la personne de référence déclare être en emploi en juin 2006.

Ainsi, plus des trois quarts des personnes en emploi ont un statut de salarié, la très grande majorité d'entre elles exerçant dans une entreprise, une administration ou un commerce. Cependant, celles qui combinent de manière durable RMI et emploi ont beaucoup plus fréquemment un emploi indépendant ou un emploi salarié chez un particulier ou une personne de la famille. De même, près de la moitié des personnes sorties du RMI par l'emploi sont en CDI, tandis que ce type de contrat de travail ne concerne qu'un quart environ des allocataires en emploi.

Tableau 2

Type de contrat de travail des allocataires ou anciens allocataires en emploi salarié en juin 2006, en %

	CDI	Mission d'intérim	Contrat saisonnier, vacation	Autre CDD (y c. apprentis)	Sans contrat	Total
Sortie RMI-Emploi	46,7	10,5	4,0	35,8	3,0	100
Ensemble des personnes en emploi (hors activité indépendante)	35,3	12,1	6,9	37,8	5,6	100

Sources : Drees, traitement auteurs.

Enfin, la durée du travail a un impact direct sur la sortie ou le maintien dans le RMI des personnes occupant un emploi. Considérées globalement, elles travaillent pour moitié à temps plein et pour moitié à temps partiel. Cependant, 60% des ménages en emploi et sortis du RMI en juin 2006 ont une occupation à temps plein ; 60% environ de ceux qui perçoivent encore le RMI bien qu'ayant un emploi sont à temps partiel. L'importance du temps partiel pour les ménages du groupe « complètement salarial de transition » indique que la sortie du RMI après la période d'intéressement n'est pas assurée.

Tableau 3

Temps de travail des allocataires ou anciens allocataires en emploi en juin 2006, en %

	À temps plein	À temps partiel	Non	Total
RMI Complément salarial durable	31,5	57,9	10,6	100
RMI Complément salarial de transition	37,2	58,0	4,8	100
Sortie RMI-Emploi	60,4	37,2	2,4	100
Ensemble des personnes en emploi	47,8	47,4	4,8	100

Sources : Drees, traitement auteurs.

D'ailleurs, cela se traduit par des écarts importants dans le niveau des salaires perçus, qui s'élèvent à 927 € en moyenne pour les sortis contre seulement un peu plus de 500 € pour les autres personnes en emploi. Si les deux tiers des premiers considèrent que leur situation financière s'est améliorée en reprenant un emploi, ils ne sont que 40% à émettre une opinion semblable parmi les allocataires combinant durablement emploi et RMI.

Cela souligne les limites des dispositions d'incitation financière pour reprendre un emploi. Leur incidence ne doit pas être surestimée car elles interagissent avec un ensemble d'autres facteurs. De manière générale, les appréciations émises sur le travail (*ie* le fait d'avoir un emploi) soulignent que les allocataires interrogés le considèrent comme un moyen privilégié d'autonomie matérielle et d'insertion sociale, et quasiment jamais comme une source de contraintes. Par ailleurs, les difficultés évoquées pour rechercher un emploi par ceux qui se déclarent chômeurs font principalement référence à des problèmes de mobilité (la moitié de ces personnes les évoquent sous le double aspect de l'insuffisance de moyens de transport et de leur coût) et des difficultés de santé (mentionnées par un quart environ du groupe des chômeurs); de

même, le fait de ne pas trouver d'emploi est expliqué d'abord par des caractéristiques socioprofessionnelles (le manque de formation ou de qualification) ou personnelles (l'âge, la santé, la maîtrise de la langue, les discriminations sont évoqués par un quart des chômeurs percevant le RMI) ; l'absence d'emplois appropriés concerne entre un cinquième et un quart des motifs, voire un tiers si l'on inclut les difficultés de mobilité pour se rapprocher des emplois disponibles ; à l'inverse, le découragement et l'absence de gain potentiel sont peu fréquemment évoqués (moins de 10%).

Hétérogénéité des différents groupes

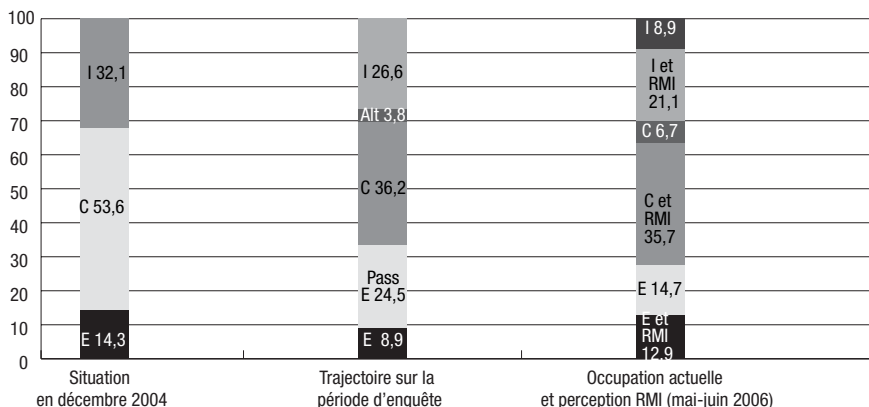
L'âge et l'état de santé influencent très nettement la position et le devenir des allocataires RMI. Les plus jeunes et ceux qui se déclarent en bonne santé sont largement surreprésentés parmi ceux qui sortent vers l'emploi ; à l'inverse, les inactifs et ceux qui sortent vers des statuts sociaux alternatifs, fondés sur des prestations sociales, sont plus âgés et indiquent un état de santé bien plus précaire, sauf lorsqu'ils ont des enfants à charge. Les chômeurs sont dans une situation intermédiaire qui reflète le fait qu'une partie d'entre eux, plus jeunes et en meilleure santé, reprennent un emploi sur la période, alors que les autres sont plus proches des inactifs. La prise en compte du niveau de formation, appréhendé par le diplôme, montre que les sorties du RMI vers l'emploi sont proportionnellement plus fréquentes parmi les plus diplômés. Les non-diplômés peuvent accéder à un emploi, mais ils le font proportionnellement plus souvent sans sortir du RMI ou en s'exposant à des situations de récurrence. Globalement, ils sont nettement surreprésentés dans les groupes les plus éloignés de l'emploi. Dans ces conditions, la question de la sortie du RMI ne peut pas être appréhendée sans tenir compte de ces difficultés propres qui sont des facteurs particulièrement discriminants sur un marché du travail très concurrentiel. Simultanément, on ne peut pas désigner comme irrémédiablement « inemployables » les allocataires âgés et en mauvaise santé, puisque l'on observe qu'une fraction d'entre eux sortent également par l'emploi, tandis que des personnes plus jeunes ou en bonne santé ont plus de difficultés à le faire.

Les trajectoires parcourues entre décembre 2004 et juin 2006

La mise en parallèle des trois situations déclarées d'emploi, de chômage et d'inactivité en décembre 2004 et en juin 2006 montre que, globalement, la proportion des inactifs reste très stable (autour de 30%), même si, au cours de la période, une petite minorité (moins de 5%) alterne emploi/chômage et inactivité. Cette stabilité s'accompagne de fins de droit au RMI en nombre limité : seules 10% des sorties du dispositif, sur la période, concernent des inactifs, de telle sorte que leur proportion parmi les ménages toujours allocataires en juin 2006 reste stable. Les changements sont plus marqués pour les ménages au chômage ou en emploi. Entre les deux dates de référence, la part des chômeurs baisse de 54% à 42% environ (dont près de 7% sortent du RMI). Simultanément, la proportion des personnes en emploi double, de 14% à 28% environ ; elle s'élève même à 33% si l'on tient compte des passages par l'emploi, en cours de période, de celles qui ne s'y maintiennent pas. En juin 2006, un peu plus de la moitié des personnes en emploi ne perçoivent plus le RMI.

Graphique 2

Emploi, chômage et inactivité à trois moments différents, en %



Lecture : E : Emploi ; C : Chômage ; I : Inactivité.

Ensuite, on s'intéresse au devenir et à l'origine des personnes en emploi, au chômage et en inactivité, respectivement en décembre 2004 et en juin 2006, afin de cerner les trajectoires parcourues au cours de la période.

Ainsi, 78% des personnes en emploi à la première date sont en emploi à la seconde ; 74% des chômeurs le restent et 84% des inactifs le sont toujours. Au-delà de la stabilité de ces différents états, on observe des flux multiples : un peu plus d'un cinquième de ceux qui avaient un emploi ne l'occupent plus car 15,5% sont passés en chômage et 6% se sont retirés d'activité ; simultanément, un quart environ des chômeurs ont accédé à l'emploi. Enfin, à côté des inactifs permanents, 10% accèdent à un emploi et 6% se déclarent chômeurs en fin de période.

Les allocataires (ou anciens allocataires) en emploi en juin 2006 ont, pour un tiers d'entre eux, toujours été en emploi au cours de la période. Les autres sont passés du chômage à l'emploi (50% des ménages considérés) ; plus rarement, ils viennent de l'inactivité (11%). Cette insertion professionnelle est marquée par une certaine instabilité puisque près de 20% des personnes en emploi en juin 2006 ont occupé plusieurs emplois au cours des 18 mois.

La trajectoire des personnes se déclarant au chômage en juin 2006 reflète l'importance du chômage continu de longue durée ; celui-ci affecte plus des trois quarts d'entre elles. Les liens avec l'emploi précaire sont plus ténus puisqu'ils ne concernent que 11,5% de ce groupe, si l'on ajoute aux personnes qui ont perdu l'emploi occupé initialement celles qui indiquent plusieurs passages par le chômage au cours de la période ; cependant, la brièveté relative de celle-ci peut contribuer à masquer une partie du phénomène. Enfin, près de 10% des chômeurs de juin 2006 s'étaient déclarés initialement sans activité professionnelle attestant leur rapprochement du marché du travail, au cours des 18 mois. Ce passage, qui illustre la porosité des frontières entre chômage et inactivité, peut découler des actions d'insertion entreprises dans le cadre du contrat et plus largement de l'accompagnement des bénéficiaires du RMI.

La trajectoire des personnes se déclarant inactives en juin 2006 est très marquée par la stabilité et la linéarité du parcours : 84 % des personnes de référence de ces ménages restent inactives au cours des 18 mois observés ; pour 12 % d'entre elles, des passages se font entre l'inactivité et le chômage. Seules 3 % sont passées par l'emploi au cours de la période.

Le croisement de la trajectoire parcourue par ceux qui occupent un emploi en fin de période avec la perception du RMI et l'inscription à l'ANPE en juin 2006 montre que l'insertion dans l'emploi aboutit à une sortie du RMI combinée à une absence de recherche d'emploi dans seulement 30 % à 40 % des cas. Le maintien de l'inscription comme demandeur d'emploi accompagne d'autant plus la reprise d'un emploi que celle-ci s'effectue à partir d'une situation de chômage ; le passage vers l'emploi en provenance de l'inactivité combine plutôt maintien dans le RMI (52 %) et absence d'inscription (68 %). Au-delà de l'effet des règles présidant à l'intéressement, on peut voir, dans cette persistance des relations avec les institutions, l'incidence des formes de l'emploi repris qui conduisent l'individu à s'interroger sur la pérennité de sa nouvelle situation.

Les trajectoires longues

On se réfère d'abord à la situation professionnelle de la personne interrogée dans les mois qui ont précédé sa demande de RMI en cours en décembre 2004. Par ce biais, on repère la diversité des articulations du dispositif avec le marché du travail et avec les autres mécanismes de protection sociale dont il peut prendre le relais ou auxquels il peut se substituer.

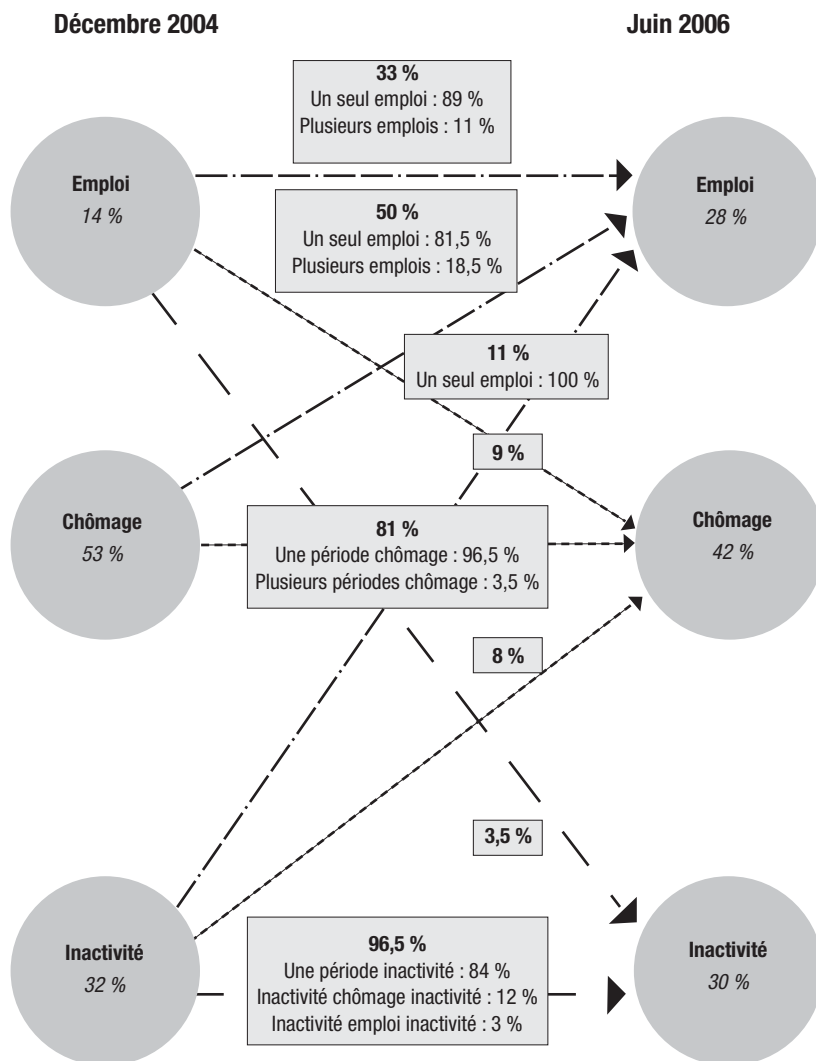
Ainsi, les deux tiers des ménages environ sont en emploi ou au chômage dans les mois qui précèdent leur dernière demande de RMI. L'entrée à partir de l'emploi renvoie à la perte d'un travail dont les conditions statutaires n'ouvrent pas de droits en matière de couverture chômage ou bien à la tenue d'un emploi à temps partiel qui procure des ressources inférieures au seuil d'éligibilité. L'accès par le chômage correspond lui aussi à plusieurs situations : l'épuisement des droits à l'indemnisation dans le cadre du régime d'assurance après une durée de couverture plus ou moins longue selon la filière de prise en charge et l'impossibilité d'accéder à l'allocation de solidarité spécifique faute d'une durée d'activité suffisante ; la non-couverture du chômage d'insertion professionnelle. De plus, on remarque que 6,4 % des allocataires mentionnent être en formation avant l'accès au RMI.

Enfin, un tiers des allocataires étaient inactifs avant la demande de RMI. Une partie de ce groupe est constituée d'anciens bénéficiaires de prestations telles que l'API dont la durée de perception est limitée dans le temps. Une autre partie peut réunir des chômeurs découragés du fait de leur âge ou de leur état de santé.

Parmi ceux qui étaient inactifs avant l'entrée au RMI, 22 % sont en emploi et 30 % environ au chômage en juin 2006. Cela montre l'importance relative des rapprochements avec le marché du travail, même si l'accès à l'emploi en représente moins de la moitié. Ceux qui étaient en formation avant l'accès au RMI sont au chômage (41,5 %) ou en emploi (34,5 %) en juin 2006. Ceux qui étaient en longue maladie passent majo-

Graphique 3

Emploi, chômage ou inactivité en décembre 2004 et en juin 2006 ;
parcours sur les 18 mois en fonction de la situation initiale



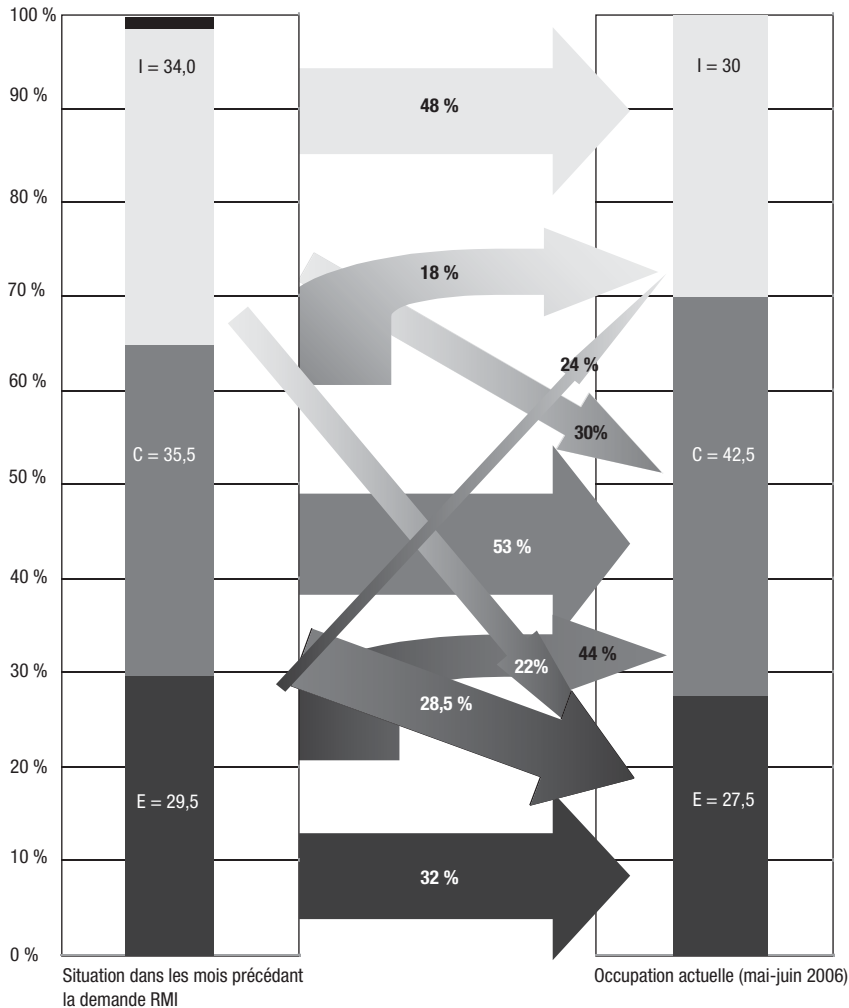
ritairement en inactivité (57,5%) ou au chômage (26%). Bien sûr, la structure sociodémographique de ces différents groupes est très différente (jeunes/âgés).

Ensuite, on élargit la perspective temporelle avec la prise en compte de l'ensemble de la carrière professionnelle appréhendée de manière stylisée. On distingue ainsi trois principaux types de relations avec le marché du travail. Le premier reflète une rupture de la vie professionnelle débouchant soit sur le chômage soit sur

l'inactivité. Il regroupe un peu moins du tiers de la population. Le deuxième correspond à une insertion professionnelle marquée par l'instabilité soit après une période de stabilité dans l'emploi, soit dès l'entrée dans la vie active. Il représente près de la moitié de la population totale. Enfin, le dernier profil regroupe les personnes qui n'ont quasiment jamais eu d'activité professionnelle. Il couvre un cinquième de la population RMI.

Graphique 4

Principales trajectoires longues



Lecture : E : Emploi ; C : Chômage ; I : Inactivité.

Les caractéristiques sociodémographiques de chacun de ces groupes retracent partiellement l'évolution temporelle du marché du travail. On retrouve, dans la carrière marquée par une rupture, les allocataires les plus âgés et anciens. Ils ont été insérés de manière longue et stable dans l'emploi, mais les difficultés de leur réinsertion professionnelle ne sont pas étrangères aux conditions de leur éviction de l'emploi. Touchés par des mutations de l'activité économique s'accompagnant de restructurations d'entreprise faisant disparaître leur poste de travail, ils voient leur qualification spécifique se déliter tandis que leur qualification générale est insuffisante pour faire face à la concurrence inhérente au passage par le marché du travail. De même, la surreprésentation des situations de longue maladie avant la demande de RMI reflète les conséquences professionnelles de la dégradation de l'état de santé.

Tableau 4

Typologie des carrières professionnelles selon l'âge de la personne de référence, en %

	Moins de 35 ans	35 à 50 ans	Plus de 50 ans	Total
Travail régulier, pratiquement sans interruption avant chômage	22,7	42,3	35,0	100
Travail régulier, pratiquement sans interruption avant d'arrêter toute activité	14,0	40,8	45,2	100
Travail régulier puis périodes alternant emploi et chômage	31,0	47,7	21,3	100
Toujours connu des périodes alternant emploi et chômage	45,1	42,8	12,1	100
Jamais travaillé ou longues périodes d'inactivité	52,6	30,1	17,3	100
Ensemble de la population	36,3	40,8	22,9	100

Sources : DREES, traitement auteurs.

Tableau 5

Ancienneté au RMI en décembre 2004 et déroulement de la carrière professionnelle, en %

	Moins d'un an	1-2 ans	2-5 ans	5 ans ou plus	Total
Travail régulier, pratiquement sans interruption avant chômage	27,5	19,3	22,3	30,9	100
Travail régulier, pratiquement sans interruption avant d'arrêter toute activité	17,9	17,4	26,0	38,8	100
Travail régulier puis périodes alternant emploi et chômage	32,1	16,0	23,0	29,0	100
Toujours connu des périodes alternant emploi et chômage	31,3	17,1	25,4	26,3	100
Jamais travaillé ou longues périodes d'inactivité	25,1	16,5	23,9	34,5	100
Ensemble de la population	28,2	17,3	24,1	30,5	100

Sources : Drees, traitement auteurs.

Les personnes d'âge intermédiaire ont des carrières marquées plutôt par des allers et retours entre l'emploi et le chômage. Dans cette trajectoire, les personnes les plus récemment entrées dans le RMI sont surreprésentées. CeLa reflète, pour une large part, la place du dispositif comme mécanisme d'indemnisation du chômage pour les actifs correspondants, faute de pouvoir accéder au régime d'assurance et à ses filières longues. Enfin, les jeunes sont surreprésentés DANS la carrière « d'inactivité », ce qui atteste non seulement leurs difficultés d'insertion professionnelle, mais aussi leur quasi absence de couverture chômage. En effet, la demande de RMI fait fréquemment suite aux études, au service national, tandis que 25% de ces allocataires indiquent avoir accédé à cette prestation car ils étaient « déjà sans ressources et ont réuni les conditions pour avoir droit au RMI » ; ce motif renvoie majoritairement au franchissement du seuil des 25 ans. Cependant, hormis une minorité très en difficulté, leur ancienneté dans le RMI à un moment donné peut être relativement inférieure à la moyenne, si l'on ne tient pas compte des phénomènes de récurrence mal appréhendés. Par ailleurs, la carrière d'inactivité correspond aussi à la poursuite d'une situation d'inactivité. Le RMI prend alors le relais d'une autre prestation sociale telle que l'API dont la durée est limitée à un ou trois ans selon la situation familiale.

Le rapprochement des trajectoires longues et des transitions au cours de la période d'enquête montre une certaine permanence des états. Ainsi, parmi les allocataires qui ont connu le chômage après un emploi de longue durée, près de la moitié reste en permanence au chômage entre décembre 2004 et juin 2006, et un cinquième se déclare inactif tout au long des 18 mois observés. Un petit tiers accède à l'emploi, ce qui montre que le processus d'exclusion peut être infléchi ; cependant, il peut s'agir d'un retour à l'emploi plus ou moins bref (18%) ou dans un poste dont la rémunération ne permet pas de sortir du RMI au cours des 18 mois (12%).

Tableau 6

Transitions entre décembre 2004 et juin 2006 selon la carrière professionnelle

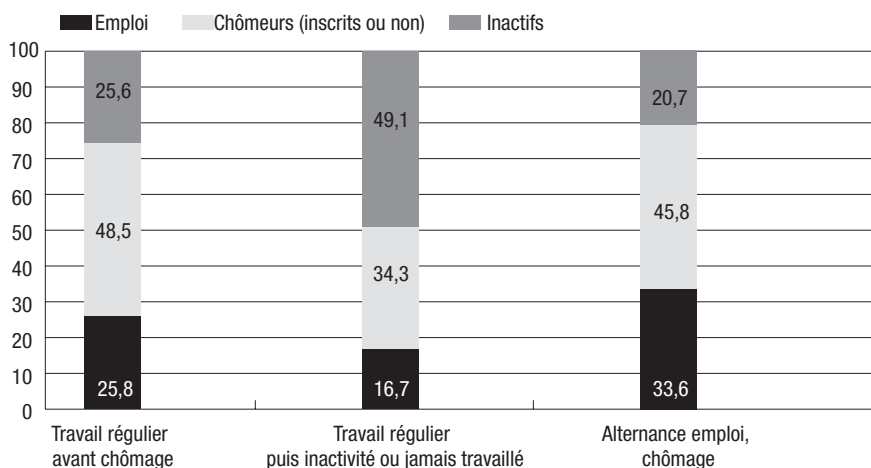
	Chômage en permanence	Inactif sur la période	Passage par l'emploi	Alternance chômage-inactivité	En emploi continuellement	Total
Travail régulier avant chômage	45,1	20,8	17,8	3,9	12,4	100
Travail régulier avant d'arrêter toute activité	26,9	49,6	14,7	2,8	6,0	100
Travail régulier puis périodes alternant emploi et chômage	35,7	16,3	34,9	4,3	8,8	100
Toujours connu des périodes alternant emploi et chômage	38,4	17,0	32,0	3,8	8,8	100
Jamais travaillé ou longues périodes d'inactivité	31,6	46,3	14,0	3,8	4,3	100
Ensemble de la population	36,2	26,6	24,5	3,8	8,9	100

Sources : Drees, traitement auteurs.

Les individus ayant connu des alternances d'emploi et de chômage, que ce soit après une période de travail régulier ou non, se retrouvent à part égale (environ 40%) en emploi ou au chômage ; mais pour plus de la moitié, ils sont toujours au RMI. Enfin, 46% de ceux qui ont une carrière marquée par l'inactivité continue restent dans cette situation entre décembre 2004 et juin 2006 et 18% passent par l'emploi ; une petite minorité seulement déclare être en emploi de manière continue sur la période.

Graphique 5

La situation d'activité déclarée en juin 2006 selon trois types de carrière professionnelle, en %



Lecture : La moitié des individus ayant une carrière marquée par l'inactivité restent inactifs ; la moitié de ceux dont la carrière est marquée par une rupture après un travail régulier restent au chômage. La proportion d'individus ayant un emploi en juin 2006 varie du simple au double entre ceux dont la carrière est marquée par l'inactivité et ceux pour lesquels elle se caractérise par une alternance emploi-chômage. L'âge des individus différencie carrières et devenir.

RMI, insertion et transitions

Au total, la prise en compte combinée des situations professionnelles à un moment donné, des trajectoires parcourues avant l'accès au RMI et des transitions réalisées au cours d'une période particulière montre que le RMI peine à infléchir, à lui seul, les trajectoires antérieures et les processus qui les modèlent. Sans doute, cet effet d'inertie que l'on observe sous plusieurs angles est accentué ici par le fait que l'échantillon est constitué de ménages dont l'ancienneté dans le dispositif est variable et non pas d'une cohorte dont on appréhenderait l'écoulement progressif. D'ailleurs, la multiplicité des parcours observés conduit à souligner deux dimensions différentes. Envisagé du point de vue des bénéficiaires, le dispositif contribue au maintien sur le marché du travail et à l'insertion dans l'emploi de personnes qui, sans accompagnement particulier, pourraient s'en éloigner de manière plus irréversible. Considéré d'un

point de vue plus global, il s'articule avec différents segments du marché du travail et concourt à leur régulation comme l'atteste son rôle de « quasi-allocation chômage » pour des demandeurs d'emploi non indemnisés ou celui de « complément salarial » pour des emplois à temps partiel. D'ailleurs, si la prise en charge durable qu'il offre à certains ménages ne parvenant pas à accéder à des ressources alternatives *via* l'emploi ou d'autres prestations, correspond à sa vocation d'ultime filet de protection sociale, elle pose la question du niveau de ressources garanti et des formes d'insertion sociale proposées. Au-delà de ces remarques générales, on peut mentionner plusieurs observations complémentaires.

En premier lieu, le clivage que l'on serait tenté d'établir entre les « inactifs » d'une part et les « chômeurs » et « en emploi » d'autre part, n'est pas aussi net qu'il y paraît, notamment du fait de la grande hétérogénéité de la population des inactifs. Une fraction de celle-ci est en fait constituée de chômeurs découragés face au déséquilibre qu'ils perçoivent du marché du travail et aux défaillances de leur accompagnement ; cependant, certains, notamment des jeunes en primo-insertion, accèdent à l'emploi ou se rapprochent du marché du travail au cours de la période. Une autre fraction est formée de personnes dont les charges de famille posent la question de l'accès à l'emploi en termes de conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

En deuxième lieu, si la sortie du RMI ne se résume pas à l'accès à l'emploi, celui-ci n'implique pas nécessairement sortie et éloignement durable du RMI. Plus que l'efficacité ou la pertinence du dispositif d'insertion, ces situations de recouvrement ou de récurrence interrogent la qualité des emplois repris. Dans ces conditions, la question de l'accès à l'emploi ne peut pas être abordée seulement en termes généraux ; elle doit être posée en faisant référence aux caractéristiques précises des emplois offerts, marqués par une hétérogénéité croissante.

En conclusion, les observations présentées à partir de l'enquête montrent, une nouvelle fois, l'inadéquation de la notion d'exclusion pour caractériser la population des allocataires du RMI. Outre son caractère stigmatisant, cette désignation unifiante est particulièrement mal adaptée pour rendre compte d'une population dont les caractéristiques et les trajectoires soulignent l'hétérogénéité, en relation directe avec la fonction d'ultime filet de protection sociale du dispositif. De plus, les informations recueillies concernant le rapport avec différentes institutions montrent l'étendue des relations établies puisque seul un cinquième de la population environ déclare n'avoir bénéficié d'aucun accompagnement pour l'insertion en étant allocataire ; parmi ce groupe, un tiers est inscrit à l'ANPE.

La variété des formes d'accompagnement déclaré (contrat signé, actions proposées, suivi réalisé) et leur recouvrement partiel montrent l'articulation qui s'opère entre les dimensions professionnelles et sociales de l'insertion : si la majorité des actions prévues se situent dans le champ professionnel (attestant une nouvelle fois le lien avec le marché du travail), elles se combinent à des mesures sociales avec une fréquence non négligeable. De plus, les actions d'insertion visant l'accès à l'emploi ne concernent pas exclusivement les allocataires présents sur le marché du travail, mais aussi ceux qui se déclarent, même durablement, inactifs ; à l'inverse, les allocataires chômeurs ou en emploi bénéficient de mesures d'insertion sociale, pour

accéder à des droits et à des aides complémentaires, ou encore à travers un suivi perçu comme presque plus fréquent.

Du point de vue des transitions vers l'emploi, deux aspects sont à souligner. D'une part, les multiples difficultés mentionnées pour rechercher un emploi ou pour en trouver un soulignent les limites de l'approche en termes d'incitation financière pour favoriser les passages vers l'emploi. L'âge et l'état de santé, les obstacles à la mobilité du fait de l'absence de moyens de transport ou la difficile conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, notamment pour les personnes qui ont des horaires de travail réduits et décalés, le profil des trajectoires antérieures, etc. sont des facteurs structurels qui déterminent pour une large part les difficultés de reprise d'emploi et qui sont peu susceptibles d'être atténués par un simple mécanisme financier. D'autre part, la reprise d'un emploi ne signifie pas systématiquement sécurité et autonomie pleinement retrouvées ; dans ce sens, les parcours d'insertion sont loin d'être tous linéaires.

Finalement, l'intérêt principal de la géométrie variable du RMI est sans doute d'éviter l'orientation *a priori* des populations à partir de critères trop généraux ou formels. Or l'analyse des trajectoires montre tout à la fois des déterminants de long terme qui pourraient inciter à opérer un clivage entre les « inactifs » et les personnes présentes sur le marché du travail. En effet, les premiers le restent en majorité, tandis que les personnes les plus proches de l'emploi sont les plus susceptibles de bénéficier d'une insertion professionnelle. Cependant, outre la valorisation par les allocataires des situations de travail par rapport à celles de chômage ou d'inactivité, la grande variété des flux entre ces différents états montre la difficulté opérationnelle de définir des catégories de population relevant *a priori* de formes d'insertion distinctes.

Annexe

Tableau 7

Principaux motifs de non-perception du RMI en juin 2006 pour ceux qui se déclarent en emploi, en %

Reprise d'emploi ou rémunération supérieure	Accès à une autre allocation	Problèmes administratifs (y c. avec le contrat)	Changements de situation familiale
91,5	2,7	4,0	1,7

Sources: Drees, traitement auteurs.

Tableau 8

Principaux motifs de non-perception du RMI en juin 2006 pour ceux qui se déclarent chômeurs, en %

Reprise d'emploi ou rémunération supérieure	Accès à une autre allocation	Problèmes administratifs (y c. avec le contrat)	Changements de situation familiale
39,0	27,0	16,0	5,0

Sources: Drees, traitement auteurs.

Tableau 9

Principales prestations perçues par les chômeurs n'ayant pas touché le RMI en juin 2006, en %

Prestations de chômage	Prestations familiales	Invalidité, handicap, retraite
71,4	15,7	6,2

Sources: Drees, traitement auteurs.

Tableau 10

Principaux motifs de non-perception du RMI en juin 2006 pour ceux qui se déclarent inactifs, en %

Accès à une autre allocation	Reprise d'emploi ou rémunération supérieure	Problèmes administratifs (y c. avec le contrat)	Changements de situation familiale
58,5	20,5	9,5	4,0

Sources: Drees, traitement auteurs.

Tableau 11

Principales prestations perçues par les inactifs n'ayant pas touché le RMI en juin 2006, en %

Pensions de retraite	Invalidité, handicap	Prestations familiales
37,5	29,7	28,5

Sources: Drees, traitement auteurs.

Tableau 12

Événement principal ayant engendré la demande de RMI en cours
en décembre 2004, en %

	Perte du travail (ou de celui du conjoint)	Arrêt des indemnités de chômage	Perte d'une autre allocation	À la suite d'un changement dans le foyer	Déjà sans ressources et a réuni les conditions pour avoir droit au RMI	Déjà sans ressources et découverte du droit au RMI	Ne sait pas, non rép.	Total
Ensemble de la population	23,9	19,7	9,0	10,5	25,5	9,5	1,9	100

Sources: Drees, traitement auteurs.

Tableau 13

Occupation actuelle (mai-juin 2006) selon la situation avant la demande RMI, en %

Juin 2006/Avant demande	Emploi	Chômage	Inactifs	Total
Emploi	31,95	44,00	24,05	100
Chômage	28,52	53,40	18,08	100
Inactifs	22,24	29,63	48,13	100
Total général	27,65	42,36	29,99	100

Sources: Drees, traitement auteurs.

Tableau 14

Typologie des carrières professionnelles, en %

1. Vous avez travaillé régulièrement pratiquement sans interruption avant chômage	20,0	
2. Vous avez travaillé régulièrement pratiquement sans interruption avant inactivité		11,0
3. Vous avez travaillé régulièrement avant alternance emploi/chômage	17,5	
4. Vous avez toujours connu une alternance emploi/chômage		31,0
5. Vous n'avez jamais travaillé, vous avez connu de longues périodes d'inactivité	19,0	
Non précisé	3,5	

Sources: Drees, traitement auteurs.

Bibliographie

- AFSA C., GUILLEMOT D., 2000, « Plus de la moitié des sorties du RMI se fait grâce à l'emploi », *Insee première*, n° 632.
- CERC, 2001, *Accès à l'emploi et protection sociale*, La Documentation française.
- CGP, 2000, *Minima sociaux, revenus d'activité, précarité*, sous la direction de J.-M. Belorgey, La Documentation française.
- CSERC, 1997, *Minima sociaux : entre protection et insertion*, La Documentation française.
- DEMAILLY D., 1999, « Les sorties du RMI : des motifs souvent multiples et imbriqués », *Études et Résultats*, n° 16.
- DUBET F., VÉRÉTOU A., 2001, « "Une réduction" de la rationalité de l'acteur. Pourquoi sortir du RMI ? », *Revue française de sociologie* 42-3, 407-436.
- HIRSCH M., 2005, *Au possible, nous sommes tenus. La nouvelle équation sociale*, La Documentation française.
- LELIÈVRE M., NAUZE-FICHET E. (dir.), 2008, *RMI, l'état des lieux 1988-2008*, La Découverte.
- LHOMMEAU B., RIOUX L., 2000, « Les trajectoires d'activité des allocataires du RMI de 1996 à 1998 », *Études et Résultats*, n° 84.
- PLA A., 2007, « L'accompagnement des allocataires dans leur parcours d'insertion », *Études et Résultats*, n° 599.
- RIOUX L., 2000, « Les allocataires du RMI : une recherche d'emploi active mais qui débouche souvent sur un emploi aidé », *Insee Première*, n° 720.
- SÉNAT, 2005, Rapport d'information : annexe au procès verbal de la séance du 11/05/2005.
- ZOYEM J.-P., 2001, « Contrats d'insertion et sorties du RMI ; évaluation des effets d'une politique sociale », *Économie et Statistique*, n° 346-347.